



Pr reseignement sur l'obligation de gestion

Par **Rougebief**, le **02/05/2008** à **12:23**

Bonjour,

je voudrais savoir si le gestionnaire d'une résidence de 120 studios à le droit de refuser la gestion de studio au détriment des propriétaires faisant partie de cette résidence ou à t'il l'obligation de gérer dans la totalité tous les studios de la résidence.

La gestion du batiment lui était attribué pour 9 ans et prochainement lors du renouvellement du bail il n'accepte plus que de renouveler le bail pour 3 ou 6 ans avec autorisation de refus si incompatibilité.

Merci

PR